

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE BILLETTERIE**

### **1. Information sur la société**

L'Office du Tourisme du Grand Montauban est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial.

Siège social : 4 rue du Collège – BP 201 - 82002 Montauban Cedex  
Tél : 05 63 63 60 60 – Mail : [info@montauban-tourisme.com](mailto:info@montauban-tourisme.com)  
N°SIRET : 452 273 725 00013

### **2. Dispositions générales relatives aux présentes conditions générales de vente en ligne**

Les présentes conditions générales de ventes (CGV) s'appliquent exclusivement pour la vente en ligne de la billetterie sur le site de l'Office de Tourisme du Grand Montauban. L'acheteur déclare adhérer sans restrictions ni réserves dès lors que la commande est validée, aux CGV en vigueur au jour de la commande.

Les enfants mineurs devront être accompagnés d'au moins un adulte payant.

### **3. La billetterie**

Les prestations offertes à la vente sur le site font chacune l'objet d'un descriptif. Les conditions de participation pour chacune des prestations proposées ou promues par l'Office de tourisme du Grand Montauban sont détaillées sur le site internet.

Les offres de vente en ligne présentées sur le site sont valables, à défaut d'indication de durée particulière, tant que les prestations sont visibles et dans la limite des stocks disponibles. L'acceptation de l'offre par le consommateur est validée par la confirmation de la commande avec obligation de paiement. Toute commande est réputée ferme et définitive.

### **4. Les tarifs**

Les prix de vente des prestations sont indiqués, en euros toutes taxes comprises.

### **5. Validation de la vente et paiement**

Après vérification et validation de la commande, vous déclarez accepter l'intégralité des Conditions Générales de Vente pleinement et sans réserve.

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire immédiatement après la validation de la commande et l'acceptation des CGV. La réservation devient ferme lors de la réception, par l'Office de Tourisme du Grand Montauban, du paiement du client correspondant au montant total.

Un mail de confirmation de commande vous sera envoyé. Le billet reçu par mail doit être présenté (papier ou numérique) obligatoirement le jour de votre venue, sur le lieu de visite ou de la manifestation que vous venez de réserver.



## 6. Rétractation, annulation et remboursement

Conformément à l'article 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

- **6.1- Annulation du fait du prestataire d'activité ou de l'Office de Tourisme :**  
Dans le cas d'une annulation ou du report du fait du prestataire d'activité ou de l'Office de Tourisme, avant le début de la prestation, l'Office de Tourisme doit informer le client par tous les moyens. L'insuffisance du nombre de participants, des conditions météorologiques défavorables peuvent être un motif valable d'annulation pour certains types de prestations.  
L'Office de Tourisme du Grand Montauban remboursera au client la totalité de son règlement correspondant à la prestation annulée sous un délai d'un mois après la réception du formulaire de demande de remboursement et de ses pièces justificatives.
- **6.2- Modification de la prestation :**  
Le prestataire d'activité se réserve le droit de modifier le programme et de proposer une prestation de remplacement notamment pour des raisons météorologiques défavorables, de dysfonctionnements techniques et de sécurité.  
La modification de l'activité ne donnera lieu à aucun remboursement.
- **6.3 – À l'annonce de l'annulation ou d'une modification** de date, d'horaire ou de lieu d'une activité pour laquelle vous avez réservé des places, vous acceptez que l'Office de Tourisme du Grand Montauban, dans la mesure du possible, puisse utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre.
- **6.4- Annulation ou demande de remboursement du fait du client :**  
En cas de rétractation ou d'annulation de la part du client, aucun remboursement ne lui sera accordé pour quelque raison que ce soit.

## 7. Données personnelles

Les informations personnelles communiquées par l'utilisateur, y compris le numéro, le nom et l'adresse associés à la carte de crédit, permettent de traiter et exécuter ses commandes. Ces données peuvent faire l'objet d'une utilisation future par l'Office de Tourisme du Grand Montauban pour soit vous proposer des produits similaires ou complémentaires, soit vous informer sur l'offre touristique du Grand Montauban.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données Personnelles, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour faire usage de ce droit, il lui suffit d'en faire la demande par mail à l'adresse suivante [info@montauban-tourisme.com](mailto:info@montauban-tourisme.com) en indiquant ses nom, prénom et adresse.

## 8. Responsabilité

L'Office de Tourisme qui offre à un client des prestations, est l'unique interlocuteur. L'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées.



## 9. Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige et dans l'impossibilité pour les parties de parvenir à un accord, celui-ci sera soumis aux tribunaux compétents du département de Tarn-et-Garonne.

\*\*\*\*\*

Objet : Règlement de l'escape game de l'Office de Tourisme du Grand Montauban.

### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DE L'ESCAPE GAME

L'Office de Tourisme du Grand Montauban, dont le siège social est situé 4 rue du Collège, 82000 Montauban (ci-après l'« Organisateur ») souhaite organiser un escape game du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 16 septembre 2024 au sein de l'Ancien Collège.

Le règlement de l'escape game est déposée à l'étude SELARL LPBH, huissier de Justice, 7 Avenue Edouard Herriot – BP 106 82302 Caussade.

### ARTICLE 2- CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ESCAPE GAME

2.1. L'escape game est un jeu payant et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 10 ans (accompagnée d'un parent ou représentant légal), résidant en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité.

2.2. La participation à cet escape game implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement (le règlement), disponible en téléchargement sur le site de l'Office de Tourisme du Grand Montauban à l'adresse : 4 rue du Collège - BP 201 82002 Montauban.

### ARTICLE 3 – PRINCIPE DE L'ESCAPE GAME

L'escape game proposé par l'Office de Tourisme du Grand Montauban consiste à résoudre des énigmes dans un temps imparti (1h30 – explications comprises).

Les billets sont à acheter à l'Office de Tourisme ou sur le site web de l'Office de Tourisme : <https://www.montauban-tourisme.com/sejourner/idees-sejours/escape-game-office-de-tourisme/>



Une fois les billets pris, les participants sont pris en charge par un animateur qui va se charger des explications et les accompagner durant toute la durée de leur partie.

#### **ARTICLE 4 – TARIFS ET RESERVATION**

Les tarifs :

Tarif Plein : 16 € par personne

Tarif Réduit : 12 € par personne

Le tarif réduit est accordé aux moins de 18 ans, aux personnes en situation de handicap et leur accompagnateur, aux agents des collectivités du Grand Montauban.

Les modes de règlements acceptés par l'Office de Tourisme sont : chèques, espèces et CB à partir de 5€.

Chaque partie est limitée à 10 personnes.

Les participants peuvent jouer à partir de 10 ans (Les mineurs âgés de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte ou représentant légal. Les mineurs âgés de plus de 15 ans ne doivent pas nécessairement être accompagnés d'un adulte.).

La réservation est obligatoire et les billets sont délivrés à l'Office de Tourisme ou par mail.

Chaque équipe réserve son créneau horaire. Il y a donc une équipe participante par créneau horaire quel que soit le nombre de participants par équipe (à partir de 3 personnes).

#### **ARTICLE 5 – MISE À DISPOSITION ET UTILISATION DE LA SALLE**

Selon le principe même du jeu, l'Office de Tourisme du Grand Montauban accorde aux utilisateurs le droit d'occuper la salle de la chapelle de l'Ancien Collège de Montauban pour une durée maximale d'une heure.

L'occupation a pour seul et unique but de participer à une séance de jeu, laquelle doit être réalisé en équipe de 3 à 10 personnes maximum. Les utilisateurs acceptent que la durée de présence dans la salle soit d'une heure maximum, qu'ils soient parvenus à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes ou non. Ce point relève du principe même du jeu. Parallèlement, les utilisateurs acceptent que le jeu s'arrête avant la fin des 60 minutes, notamment s'ils sont parvenus à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes en moins de 60 minutes ; sans que cela fasse l'objet d'un quelconque ajustement ou compensation tarifaire.

L'admission dans la salle n'est possible que sur présentation de **vos billets de réservation** (à retirer à l'Office de Tourisme après paiement de l'acheteur à l'accueil



ou reçu par mail après l'achat en ligne) et sur présentation d'une pièce d'identité. La complexité du jeu ne permet pas aux utilisateurs dont l'âge est inférieur à 10 ans de participer. Les mineurs âgés de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les mineurs âgés de plus de 15 ans ne doivent pas nécessairement être accompagnés d'un adulte. En cas de doute sur l'âge d'un utilisateur, l'Office de Tourisme du Grand Montauban se réserve le droit de demander un justificatif d'identité.

Les utilisateurs sont tenus de maintenir la salle et l'intégralité de ses équipements en bon état et de l'utiliser conformément à l'usage autorisé. Par ailleurs, l'utilisateur est tenu d'utiliser la salle et ses équipements de manière à n'occasionner aucun dommage aux autres utilisateurs, aux locaux et matériels de l'Office de Tourisme du Grand Montauban.

Durant toute sa présence, l'utilisateur s'engage à se comporter de façon respectable, à se conformer aux règles décrites dans le présent règlement et à coopérer avec le personnel de l'Office de Tourisme du Grand Montauban. À ce titre, l'Office de Tourisme du Grand Montauban ne tolérera aucune forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique, toute forme de harcèlement ou d'intimidation envers ses employés et se réserve ainsi le droit de refuser l'accès aux locaux à toute personne dont le comportement s'apparenterait aux éléments cités précédemment.

L'Office de Tourisme du Grand Montauban se réserve également le droit de refuser l'accès à toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de drogues et ce par mesure de sécurité pour ladite personne et son entourage. Pour toutes les conditions mentionnées ci-dessus, l'interdiction d'accès ne donne droit à aucune indemnité ou remboursement. En raison de la nature du jeu, aucun enregistrement ne peut être effectué dans la salle.

## **ARTICLE 6 – SECURITE**

L'utilisateur s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui sont données, qu'elles soient contractuelles, affichées sur site ou données oralement par le personnel de l'Office de Tourisme du Grand Montauban. Il est formellement et strictement interdit de fumer à l'intérieur du site.

L'utilisateur est au fait qu'il est absolument interdit d'apporter dans les locaux des objets considérés comme des dangers physiques, dangereux pour la santé et dangereux pour le milieu aquatique.



## ARTICLE 7 - PHOTOS ET CAMERAS

La salle ne comporte pas de dispositif de vidéosurveillance et d'écoute mais un personnel l'Office de Tourisme du Grand Montauban sera présent dans la salle pendant l'utilisation du jeu afin de suivre la session de jeu et d'aiguiller les utilisateurs si besoin.

Des photos de chaque équipe d'utilisateurs pourront être prises avant ou après la partie. Ces photos pourront être utilisées par l'Office de Tourisme du Grand Montauban afin d'alimenter son site internet ou son écosystème digital (Facebook, Twitter, Instagram, ...).

Un contrat de cession de droits photographiques vous sera proposé sur place pour attester la cession à l'Office de Tourisme du Grand Montauban le droit exclusif des photos prises durant son activité professionnelle aux conditions suivantes :

La cession de droits autorise l'Office de Tourisme du Grand Montauban à numériser et à reproduire, aux fins de communication institutionnelle sur les réseaux sociaux ou de diffusion commerciale, les photographies sélectionnées sur les supports suivants :

- électroniques
- papier
- transmission à un tiers : journaux, papiers...
- tous supports créés à l'avenir

A cette fin, les documents pourront être numérisés et stockés par l'Office de Tourisme du Grand Montauban sur le support de son choix. L'Office de Tourisme du Grand Montauban s'engage à prendre toutes dispositions pour garantir la non-divulgateion à des tiers des documents ainsi numérisés.

Les droits cédés concernent exclusivement les droits du photographe. Pour les autres droits – droit des auteurs des œuvres représentées, droit des propriétaires –, ils restent la propriété intellectuelle du photographe.

Chaque reproduction de la photo peut être accompagnée de la mention 'Office de Tourisme du Grand Montauban'.

## **ARTICLE 8 – ACCESSIBILITE DU REGLEMENT**

Le règlement peut être consulté librement à l'accueil de l'Office de Tourisme du Grand Montauban, 4 rue du Collège 82000 Montauban, selon ses horaires d'ouverture, ou peut être imprimé depuis le site de l'Office de Tourisme du Grand Montauban [www.montauban-tourisme.com](http://www.montauban-tourisme.com) ou encore, envoyé gratuitement par l'Organisateur, par mail, sur simple demande.

## **ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE**

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à cet escape game les soumet à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à l'escape game doivent être formulées par écrit à l'adresse suivante : 4 rue du collège, 82000 Montauban.

## **ARTICLE 10 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS**

Les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant sont soumises aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679.

Le responsable du traitement des données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant est la Société Organisatrice.

Les données à caractère personnel collectées et traitées par la Société Organisatrice sont les suivantes : 4 rue du Collège, 82000 Montauban.

Les données à caractère personnel des Participants seront enregistrées et utilisées par la Société Organisatrice pour :

- (i) mémoriser leur participation au Jeu et permettre l'attribution des lots ;
- (ii) le cas échéant, et sous réserve de l'accord exprès et préalable des Participants, mieux servir et informer les Participants des nouveaux produits et services de la Société susceptibles d'intéresser les Participants et notamment, mais non exclusivement, pour des campagnes promotionnelles, des jeux concours, des tirages au sort, des programmes de fidélisation, l'établissement de profils consommateurs, des offres commerciales, des campagnes de co-marketing, des invitations à des manifestations et à des événements, des études de marché, etc.



La base légale du traitement de données à caractère personnel (i) est l'exécution du contrat (article 6.1. b) du RGPD).

La base légale du traitement de données à caractère personnel (ii) est le consentement (article 6.1. a) du RGPD).

Conformément aux dispositions du RGPD, la Société Organisatrice est en droit de divulguer les données à caractère personnel des Participants à des sous-traitants externes qui agissent pour le compte et sur instructions de la Société Organisatrice (notamment prestataires, partenaires techniques à des fins d'acheminement des lots).

Dans ce cadre, les données à caractère personnel des Participants peuvent être transférées en dehors de l'Espace Economique Européen (EEE) vers des pays n'offrant pas d'un niveau de protection équivalent à celui de l'EEE. En l'absence de décision d'adéquation de la Commission européenne, le transfert des données à caractère personnel sera encadré par des mécanismes de transfert prévus par la législation en vigueur pour la protection adéquate des données à caractère personnel (exemples : décision d'adéquation, signature des clauses types de la Commission européenne le cas échéant etc.).

La Société Organisatrice conserve les données à caractère personnel des Participants uniquement pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités décrites ci-avant, conformément au droit applicable. Les données à caractère personnel des Participants sont ensuite archivées pour la durée requise par les dispositions légales en vigueur et pour la gestion d'éventuelles réclamations et/ou contentieux. Les données à caractère personnel des Participants seront ensuite supprimées ou anonymisées à des fins statistiques.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, et sous certaines conditions, tout Participant bénéficie d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données à caractère personnel le concernant et peut s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel le concernant. Il dispose également du droit à la limitation du traitement de données à caractère personnel le concernant. Tout Participant a également le droit de recevoir les données à caractère personnel le concernant qu'il a fournies à la Société Organisatrice dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données à caractère personnel à un autre responsable du traitement si le traitement est fondé sur son consentement ou sur l'exécution d'un contrat et que le traitement est automatisé. Le Participant a aussi le droit de définir des directives (générales ou spécifiques) relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort. Pour exercer l'ensemble de ses droits, le





Participant doit adresser sa demande par écrit au siège social de la Société Organisatrice, à l'adresse mentionnée à l'Article 1 du Règlement, à l'attention de l'Office de Tourisme du Grand Montauban, 4 rue du Collège, 82000 Montauban ou par e-mail à l'adresse suivante : [info@montauban-tourisme.com](mailto:info@montauban-tourisme.com)

Si le Participant fournit son numéro de téléphone, mais ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel sur le site Internet [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

Le Participant a également le droit d'introduire une réclamation directement auprès de l'autorité de contrôle compétente pour la protection des données à caractère personnel : la CNIL (<https://www.cnil.fr>).